

IBM et la Shoah: des Tziganes accusent

En plus des six millions de victimes juives de la Shoah, les nazis ont exterminé au moins 600.000 Tziganes. En 2001, la GIRCA (Gypsy International Compensation and Recognition Action) a porté plainte contre IBM, lui reprochant d'avoir vendu au régime nazi des machines à cartes perforées. Celles-ci auraient permis aux recensements de 1933 et 1939 d'être extrêmement précis et auraient du même coup facilité la localisation des Juifs et des Tziganes.

Pire encore, ces machines auraient aussi permis de comptabiliser les détenus dans les camps. IBM a toujours rejeté ces accusations, affirmant que « *sa filiale allemande avait été confisquée par les nazis et que la maison-mère du groupe n'était en rien responsable de la manière dont ses machines à cartes perforées étaient utilisées.* » La GIRCA affirme par l'intermédiaire de son avocat « *qu'au contraire, IBM a maintenu des contacts avec sa filiale et ses clients en Allemagne malgré la prise de contrôle de sa filiale.* » Il s'agit du dernier épisode en date d'une affaire complexe qui a commencé il y a 4 ans. L'action de la GIRCA a été lancée après la publication de l'ouvrage « *IBM et l'Holocauste* », du journaliste américain Edwin Black. Le tribunal genevois a estimé que l'affaire était prescrite, a précisé Me Henri-Philippe Sambuc, qui représente la GIRCA. Il a annoncé qu'il allait faire appel de cette décision devant la cour d'appel de Genève. Selon la loi suisse, il a 30 jours pour le faire. Si l'appel est rejeté, la GIRCA pourra s'adresser en dernier recours au Tribunal fédéral, la plus haute juridiction suisse. La GIRCA, agissant au nom de cinq descendants de Tziganes victimes des persécutions nazies, réclame à IBM une « *réparation morale* » et 20.000 dollars (15.500 euros) en dommages et intérêts pour chacun des plaignants. Elle a lancé son action en justice à Genève, car elle affirme qu'IBM gérait ses activités en Europe durant la guerre depuis un bureau genevois, la Suisse étant neutre. D'ailleurs, les archives genevoises ont montré que dès 1936, IBM avait créé à Genève un établissement, non enregistré au registre du commerce, sous le nom de « *IBM-New-York, European Headquarters* ». La Cour d'appel de Genève avait pourtant estimé qu'une « *complicité d'IBM par une assistance matérielle et intellectuelle aux actes criminels des nazis durant la Seconde Guerre mondiale par le biais de son établissement genevois n'apparaît pas exclue* ».